



40^e session du Conseil des droits de l'homme

Débat général sur les rapports pays

Genève, le 20 mars 2019

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

Au Guatemala, la Suisse considère que la dénonciation unilatérale de l'accord sur la CICIG, les déclarations des autorités contre les instances judiciaires et les ONGs, et le projet d'amendement à la « loi de réconciliation nationale » constituent une régression des acquis dans la lutte contre l'impunité et la corruption.

En Colombie, les nombreux assassinats de défenseurs des droits de l'homme et l'impunité de leurs auteurs nous préoccupent sérieusement. La Suisse reconnaît les efforts du gouvernement et l'encourage à mettre en œuvre des mesures de protection et les recommandations du Rapporteur spécial Michel Forst. La Suisse soutient pleinement le processus de paix et la Justice Spéciale pour la Paix.

En **Iran**, mon pays reste particulièrement inquiet des nombreuses exécutions des personnes n'ayant pas encore 18 ans révolus au moment de la commission du crime. Nous encourageons vivement les autorités à poursuivre la collaboration avec les procédures spéciales et à mettre en œuvre les recommandations du Secrétaire général et celles du Rapporteur spécial sur l'Iran.

Enfin, la situation humanitaire au **Yémen** reste alarmante. La Suisse recommande aux autorités yéménites de coopérer pleinement avec le Groupe d'éminents experts. Elle soutient aussi pleinement le processus politique mené par l'Envoyé spécial de l'ONU, Mr. Martin Griffiths.

Je vous remercie.